



# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

## 8<sup>ème</sup> tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs



### Article 1 : Organisation

Le club **Cergy-Pontoise Echecs** organise le 8<sup>ème</sup> tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2021-2022. Ils devront avoir un elo rapide strictement inférieur à 2400

Celui-ci se déroulera en 9 rondes à la cadence 15min +2s/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 55264) pour le classement FIDE rapide de mai 2022

### Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs(FIDE);

L'article A.4 spécifique au jeu rapide s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

### Article 3 : Horaires et lieu de jeu

Lieu : Gymnase du Moulin à Vent – 20 Avenue du Terroir – 95800 CERGY

Clôture des inscriptions : Le 24 avril 2022 à 9h30 ou après atteinte du nombre maximal de 200 joueurs.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 24 avril 2022 à 9h30

Ronde N°1 à 4 : 9h45 - 12h30	Ronde N°5 à 9 : 13h30 - 17h00
Remise des prix : Vers 17h30	

### Article 4 : Prix et inscriptions

#### Droits d'inscriptions :

	Jusqu'au 31/03	Jusqu'au 23/04	Le 24/04, sur place
Adultes	10 euros	16 euros	24 euros
Jeunes (-20 ans)	5 euros	8 euros	12 euros

La liste des prix prévisionnelle est disponible sur le site <https://www.cpe95.org/articles/93969-liste-des-prix> .

Les prix seront attribués à la place et non cumulables.

**L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.**

## **Article 5 : Départages**

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires puis buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires et enfin la performance

## **Article 6 : Conduite des joueurs**

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans les lieux du tournoi.

**Cas particulier édition 2022 : En fonction de l'évolution liée au COVID19, les joueurs s'engagent à respecter les consignes sanitaires qui seront mises en place le jour du tournoi**

## **Article 7 : Dispositifs de contrôle**

### a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

### b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

## **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre FIDE)

Des arbitres adjoints seront nommés et ajoutés sur le présent règlement avant le début du tournoi.

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

### **Arbitre Principal**

CLAREBOUT Julien

### **L'Organisateur**

Cergy-Pontoise Echecs